



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADA, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADA, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. HERVELIN, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	Mme NOGARO
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
Mme DARRAMBIDE	procuration à	Mme PERIMONY-BENASSY
Mme ORDUNA	procuration à	Mme LALANNE
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ARRIVÉE de M. LAPEBIE au point n° 2021-06-053-DGS avec une procuration de Mme DACHARRY

ARRIVÉE de Mme ORDUNA au point n° 2021-06-054-DR/FIN

SORTIE de M. LESPADA aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 à l'ouverture de séance

26 aux points n° 2021-06-053-DGS, 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

27 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de pouvoirs : 5 à l'ouverture de séance

6 au point n° 2021-06-053-DGS

5 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de votants : 30 à l'ouverture de séance

32 à partir du point n° 2021-06-053-DGS

31 aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

Procès verbal de la séance du 29 avril 2021

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 29 avril 2021

Décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
100	07/04	Mise à disposition de matériel municipal à Mme Nardi du 02/04/ au 06/04	A titre gratuit
101	07/04	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Bolzed du 12/04 au 16/04	A titre gratuit
102	07/04	Mise à disposition d'une salle municipale à Mme Bedache du 04/04 au 07/04	A titre gratuit
103	08/04	Convention avec la société FORMETAL pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
104	13/04	Convention d'honoraires avec la SCP Bouyssou et associés dans le cadre d'une assistance juridique dans l'instance n°2100773-3	<u>Taux horaire :</u> 276 €
105	13/04	Convention d'honoraires avec la SCP Bouyssou et associés dans le cadre d'une assistance juridique dans l'instance n°2100643-3	<u>Taux horaire :</u> 276 €
106	13/04	Bail civil avec l'association Autisme Landes et l'association GCSMS Autisme France pour la mise à disposition d'un local communal	<u>Loyer mensuel :</u> 275 €
107	16/04	Contrat avec Mme Garralon dans le cadre de l'organisation de deux ateliers d'illustration à la Médiathèque le 23/04/2021	447,76 € + frais de déplacement et de repas
108	21/04	Convention avec l'association « La Compagnie Entre les Gouttes » et le collège Langevin Wallon dans le cadre de l'organisation d'ateliers de théâtre sur le thème du harcèlement sur les réseaux sociaux du 26/01 au 25/03 deux fois par semaine	974,40 €
109	26/04	Mise à disposition du Parc de la Nature à l'association Bolzed le 24/04/2021	A titre gratuit
110	27/04	Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du dispositif « Destinaction »	
111	28/04	Contrat avec La Poste pour la vente du fichier « Nouveaux arrivants » sur la Commune	84 €
112	30/04	Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes du Seignanx, la Gendarmerie et le Lycée Professionnel Ambroise Croizat dans le cadre de l'hébergement des renforts saisonniers de gendarmes	

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
113	04/05	Contrat avec M. Parreno dans le cadre de l'organisation d'un atelier bien-être à la Médiathèque le 22/05/2021	150 €
114	04/05	Contrat avec l'association « Ailleurs sous la pluie » dans le cadre de l'organisation d'un atelier créatif à la Médiathèque le 02/06/2021	<u>Animation de l'atelier :</u> 50 € <u>Fournitures :</u> 50 €
115	04/05	Contrat avec M. Bleno dans le cadre de l'organisation d'une visite du parc de Castillon le 02/06/2021 et d'un atelier « Jardinage » à la Médiathèque le 07/07/2021	<u>Visite du parc :</u> 120 € <u>Atelier :</u> 140 €
116	04/05	Contrat avec Mme Esteinou dans le cadre de la traduction en langue des signes de la séance des croqueurs d'histoires à la Médiathèque le 19/06/2021	105 €
117	04/05	Contrat avec Mme Barets dans le cadre de l'organisation d'un atelier bien-être « Bains sonores » à la Médiathèque le 26/06/2021	100 €
118	04/05	Contrat avec l'association « L'envolée belle » dans le cadre de la représentation du spectacle « Jardin Bonheur » le 12/05/2021	600 €
119	04/05	Contrat avec l'association « L'envolée belle » dans le cadre de la représentation du spectacle « Nicolas Hublot, clown école » le 12/05/2021	600 €
120	04/05	ANNULEE	
121	05/05	Convention avec la société LOPITZ HABITAT pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
122	05/05	Mise à disposition d'une salle municipale au Comité Départemental Handisport 64 les 11/05, 25/05, 01/06, 08/06 et 15/06	A titre gratuit
123	10/05	Mise à disposition d'un véhicule municipal à l'association Bolzed les 15/05 et 16/05	A titre gratuit
124	11/05	Application du Droit de Prémption Urbain Renforcé dans le cadre de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 2100033 de la parcelle AD n° 1908 d'une contenance de 2110 m ² située au 51, rue Louis Juvet	<u>Acquisition parcelle :</u> 573 500 € <u>Frais d'agence :</u> 28 000 €
125	12/05	Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale dans le cadre du financement des investissements 2021 de la Commune	1 080 000 €

Arrivée de M. Lapébie - 20h09

2021-06-053-DGS – Désignation d'un Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2020

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DESIGNE M. Alain Perret comme Président de séance du Conseil municipal du 3 juin 2021 pour les délibérations relatives à l'adoption des comptes administratifs 2020 de la Commune, de la Mission d'Action Culturelle et du Pôle de services Jean Bertin.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Arrivée de Mme Orduna - 20h18

M. Perret** présente une note retraçant les principales informations financières des comptes administratifs 2020 pour la Commune, la Mission d'Action Culturelle et le Pôle de Services Bertin. **Voir annexe n°1

***M. le Maire** ouvre le débat sur la formation des élus. Il rappelle aux élus qu'ils ont la possibilité de recourir à des formations organisées par des organismes agréés.*

***M. Fleurentdidier** demande si la somme non utilisée pour la formation es reportée sur le budget suivant et quelle est la somme prévue au budget 2021.*

***M. le Maire** explique que les textes prévoient une somme minimum et une somme maximum calculées en fonction des indemnités des élus (somme minimum : 2 % des indemnités ; somme maximum : 20 % des indemnités). Il indique qu'à Tarnos , le minimum est d'environ de 2 400 € et le maximum de 24 000 €.*

Il rajoute que les sommes non utilisées ne sont pas reportées sur l'exercice suivant et que le budget pour la formation des élus en 2021 s'élève à 8 000 €.

***M. le Maire** clôt le débat sur la formation des élus.*

***Mme Cassaing** demande quelle est la surface du terrain acquis auprès de Mme Goliet en 2020.*

***M. le Maire** indique qu'il n'a pas l'information mais s'engage à lui fournir ce chiffre.*

2021-06-054-DR/FIN – Budget Commune – Compte de Gestion 2020

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 32

Abstention : 4 (MM. Roblès et Lapébie et Mmes Cassaing et Dacharry)

Votes exprimés : 28

Pour: 28

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-055-DR/FIN – Budget Commune – Compte Administratif 2020

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence

Votants: 31

Abstention : 4 (MM. Roblès et Lapébie et Mmes Cassaing et Dacharry)

Votes exprimés : 27

Pour: 27

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat 2019	Part affecté à l'investissement	Mandats 2020	Titres 2020	Résultat 2020
Investissement	-702 411,24		6 393 045,95	7 426 008,23	330 551,04
Fonctionnement	2 906 413,24	-2 900 000	19 201 766,46	21 741 572,50	2 546 219,28
Totaux	2 204 002,00	-2 900 000	25 594 812,41	29 167 580,73	2 876 770,32

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2021-06-056-DR/FIN – Budget Mission d'Action Culturelle – Compte de Gestion 2020

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 32

Abstention : 2 (M. Roblès et Mme Cassaing)

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion de la Mission d'Action Culturelle dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-057-DR/FIN – Budget Mission d'Action Culturelle – Compte Administratif 2020

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence

Votants: 31

Abstention : 2 (M. Roblès et Mme Cassaing)

Votes exprimés : 29

Pour: 29

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2019	Mandats 2020	Titres 2020	Résultat 2020
Fonctionnement	524,45	52 306,53	51 782,08	0,00
Totaux	524,45	52 306,53	51 782,08	0,00

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Monsieur le Maire reprend la Présidence

A la suite de la question de Mme Cassaing concernant le terrain acquis auprès de Mme Goliet, M. le Maire indique que la superficie de ce terrain est de 656 m².

2021-06-058-DR/FIN – Budget Pôle de Service – Compte de Gestion 2020

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion du Pôle des Services dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-059-DR/FIN – Budget Pôle de Service – Compte Administratif 2020

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence

Votants: 31

Votes exprimés : 31

Pour: 31

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2019	Part affecté à l'investissement	Mandats 2020	Titres 2020	Résultat 2020
Investissement	-9 222,95		268 165,07	228 830,24	-48 557,78
Fonctionnement	20 822,82	-20 822,82	310 956,89	383 021,16	72 064,27
Totaux	11 599,87	-20 822,82	579 121,96	611 851,40	23 506,49

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2021-06-060-DGS – Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2020

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

Votants: 32

Abstention : 2 (M. Roblès et Mme Cassaing)

Votes exprimés : 30

Pour: 30

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions des biens 2020

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2020

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-061-CAB – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Seignanx

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

ÉMET un avis **FAVORABLE** à la modification des statuts de la Communauté de communes du Seignanx,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis à la Présidente de la Communauté de communes du Seignanx.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-062-DGS – Désignation d'un notaire – Acquisition de terrain auprès de Mme Boissonnade

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

Mme Cassaing souhaite que des précisions soient apportées sur cette propriété et notamment sur le projet de la Commune.

M. Dubert indique que le terrain est situé au Clos Saint-Jean derrière l'ancien Carrefour Contact. Il précise que le projet de la Commune est de réhabiliter la maison existante pour y faire quatre logements en accession très sociale.

M. le Maire rajoute que la Commune est en discussion avec le Comité Ouvrier du Logement (COL) afin de revendre cette propriété pour que le COL crée ces quatre logements.

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE Maître DUPOUY, notaire à BIARRITZ(40), 1 avenue de Tamanès, pour dresser l'acte d'acquisition avec Madame Maryvonne BOISSONNADE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

DIT que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense sont prévues au budget.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-063-DEEJ – Subvention au Lycée Professionnel Ambroise Croizat dans le cadre de l'organisation d'un concours

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'allouer au lycée professionnel Ambroise Croizat une subvention d'un montant de 200 € et d'attribuer 10 clefs USB estampillées du logo de la Ville de Tarnos.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention sont prévus au budget 2021.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

**2021-06-064-DEEJ – Association d'Aide Familiale et Sociale –
Conventions financières**

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les conventions d'objectifs à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution totale de la commune à hauteur de 119 594,40 € au titre de l'année 2021 à laquelle s'ajoute 5 euros de cotisation annuelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

DIT que cette somme est prévue au budget 2021

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

**2021-06-065-DEEJ – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales
des Landes – Aide aux départs en vacances et à l'accès aux temps libres**

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CAF des Landes la convention concernant l'aide aux départs en vacances et à l'accès aux temps libres versée pour les enfants de 3 à 17 ans révolus.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-066-DVCS – Règlement intérieur de l’Ecole Municipale de Musique

Sur le rapport présenté par Mme Mounier, Maire adjointe

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur de l’Ecole Municipale de Musique modifié.

DIT que le fonctionnement de l’Ecole Municipale de Musique sera soumis à son application.

DIT que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l’État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l’application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-067-DVCS – Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques – Demande de subvention auprès du Centre National de Livre

Sur le rapport présenté par Mme Mounier, Maire adjointe

M. le Maire indique que, sous l’égide de Mme Mounier, un travail est mené avec les équipes de la Direction de la Vie Culturelle et Sportive et notamment de la Médiathèque afin d’organiser les dix ans de la Médiathèque « Les temps modernes ».

Il précise que le programme est particulièrement riche et varié avec plusieurs écrivains d’envergure qui ont déjà confirmé leur participation à cet anniversaire.

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès du Centre National du Livre dans le cadre de l’Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l’État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l’application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-068-DVCS – Développement de la lecture auprès de publics spécifiques – Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

Sur le rapport présenté par Mme Mounier, Maire adjointe

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention à son taux maximum, et dans la limite de 70 % du coût global du projet, auprès du Centre National du Livre dans le cadre de l'Aide au développement de la lecture auprès des publics empêchés

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-069-DAP – Alimentation électrique du nouveau Centre de Loisirs

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches auprès d'ENEDIS pour la fourniture d'électricité pour le futur Centre de Loisirs et à signer tous les documents nécessaires.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-070-DAP – Alimentation en eau potable et assainissement collectif du nouveau Centre de Loisirs

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches auprès du SYDEC pour la fourniture de l'eau potable et de l'assainissement pour le futur Centre de Loisirs et à signer tous documents nécessaires.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-071-DR/CP – Adhésion au groupement de service Commande Publique Zone Pays Basque Sud Landes – Année 2022

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de renouveler son adhésion au groupement de service Commande publique Zone Pays Basque – Sud Landes pour l'année 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes

AUTORISE le paiement du forfait d'adhésion de 300 euros

PRÉCISE que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-072-DR/CP – Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de location de véhicules sans chauffeur

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de procéder à la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Tarnos et le Centre Communal d'Action Sociale pour le marché de location de véhicules sans chauffeur,

DIT que ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer, signer et notifier les marchés et de procéder aux éventuelles modifications de marchés s'y rattachant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes,

PRÉCISE que le Maire de Tarnos sera le coordonnateur du groupement,

PRÉCISE que les dépenses résultant des marchés portant sur la location de véhicules sans chauffeurs seront inscrites aux Budgets de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-073-DR/CP – Lancement du marché de location longue durée de véhicules sans chauffeur

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 32
Votes exprimés : 32
Pour: 32

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché de location de véhicules sans chauffeur et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces y afférentes

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-074-DR/CP – Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur la fourniture de carburant

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de procéder à la constitution d'un groupement de commandes,

DIT que ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer, signer et notifier les marchés et de procéder aux éventuelles modifications de marchés s'y rattachant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes,

PRÉCISE que le Maire de Tarnos sera le coordonnateur du groupement,

PRÉCISE que les dépenses résultant des marchés portant sur la fourniture de carburant seront inscrites aux Budgets de la Commune, du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports, du Centre communal d'action sociale de Tarnos et de l'association pour le centre de Loisirs de Tarnos

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-075-DR/CP – Lancement du marché de fourniture de carburant

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché de fourniture de carburant et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces y afférentes

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

2021-06-076-DR/RH – Créations de postes

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

Votants: 32

Votes exprimés : 32

Pour: 32

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE DE CRÉER les postes à **TEMPS COMPLET** suivants :

FILIÈRES / GRADES	CATÉGORIE	NBR	COMMENTAIRES
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	Besoins du service - Avancement de carrière
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	Besoins du service - Avancement de carrière
Rédacteur	B	1	Mouvements de personnel – mobilité interne - Service Ressources Humaines
Rédacteur principal de 2ème classe		1	
Rédacteur principal de 1ère classe		1	
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE			
Auxiliaire de puéricultrice principal de 1ère classe	C	1	Besoins du service - Avancement de carrière
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	8	Besoins du service - Avancement de carrière

Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7	Besoins du service - Avancement de carrière
Adjoint technique	C	1	Recrutement service Entretien des locaux suite à départ à la retraite
FILIÈRE ANIMATION			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	Besoins du service - Avancement de carrière

DIT que ces créations de poste sont réalisées à effectif constant.

PRECISE que dans le cadre des recrutements en cours les deux postes d'Auxiliaires de puériculture (filiale médico-sociale – auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe - catégorie C – temps complet) vacants au tableau des effectifs ainsi que le poste de Gestionnaire Carrière (filiale administrative - rédacteur – catégorie B – temps complet) pourront, en cas de recherche infructueuse de candidat.e.s statutaires, être pourvus par un.e agent.e contractuel.le sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2021.

DIT que la rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

***M. le Maire** informe les élus que le rapport annuel 2020 du SYDEC sur l'éclairage public dans les Landes est consultable à la Direction Générale des Services.*

Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Tarnos, le 11 juin 2021

Le Maire

Jean-Marc LESIADE





Introduction

Le compte administratif, soumis aujourd'hui à l'assemblée délibérante, présente les réalisations de l'exercice 2020, en dépenses comme en recettes. Il retrace les résultats de l'exercice comptable ainsi que l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.
En parallèle, le compte de gestion est établi par le trésorier, comptable de la collectivité.

La présente note a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2020 se rapportant au budget principal de la commune ainsi qu'aux comptes administratifs des 2 budgets annexes : la Mission d'Action Culturelle (pour la dernière année) et le pôle des services.



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE PRÉSENTATION RETRAÇANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES



Incidences de la crise sanitaire sur les dépenses et les recettes 2020 de la commune

La crise sanitaire a eu des répercussions sur le fonctionnement des services ainsi que sur les dépenses et les recettes de la commune.

Concernant les dépenses :

► tout d'abord certains achats spécifiques ont été réalisés : masques pour les agents, gel hydroalcoolique, produits désinfectants, lingettes désinfectantes, vitres de protection et « cloisons » pour les services accueillant du public, distributeurs de gel, impression de flyers et des panneaux, vêtements de travail spécifiques, thermomètres, vaporisateurs, essuie tout, gants, ruban de signalisation...mais aussi des instruments de musique afin que les élèves puissent poursuivre les activités musicales dans le cadre des TAP. L'ensemble de ces dépenses a représenté une dépense totale de près de 65 000 € en 2020.

► a contrario certaines dépenses n'ont pas été réalisées ou du moins dans une moindre mesure, notamment durant la période de confinement, avec l'arrêt ou le ralentissement de l'activité de certains services : la restauration scolaire, les festivités, les animations ...

- Pour la restauration scolaire : l'achat de produits alimentaires moins important : réalisé 2020 : 251 000 € pour un prévisionnel de 350 000 € près de 100 000 € de moins.
- L'annulation des réceptions, festivités, animation, annulation des fêtes : - 68 000 €
- L'annulation partielle du festival Jazz en mars et de la programmation de la saison culturelle de la MAC : de ce fait la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune à la MAC est moindre : - 56 000 €
- La diminution de la subvention versée au comité des fêtes pour l'organisation des fêtes de Tarnos : - 10 000 €
- Pour les dépenses de personnel : baisse des dépenses liées aux remplacements durant la période de mars et juin : - 90 000 € et diminution de dépenses relatives à la saison estivale : - 32 000 €

Concernant les recettes :

► baisse des produits des services : restauration scolaire : 80 000 € de recettes en moins, structures petite enfance : 36 000 € de recettes en moins.

► revenus des immeubles : exonération partielle des loyers des locaux de la placette du métro : - 4 000 €.

► diminution des recettes relatives à la taxe de séjour par rapport à celles perçues en 2019, mais le produit de cette taxe est tout de même supérieur au prévisionnel inscrit au budget

► les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) se sont bien maintenus en 2020 : une baisse de 5 % par rapport au montant perçu en 2019 (sachant que pour 2019 le montant était particulièrement élevé).

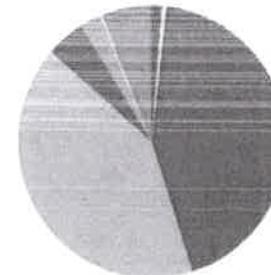


I - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET

A - La section de fonctionnement

1 - Les recettes de fonctionnement

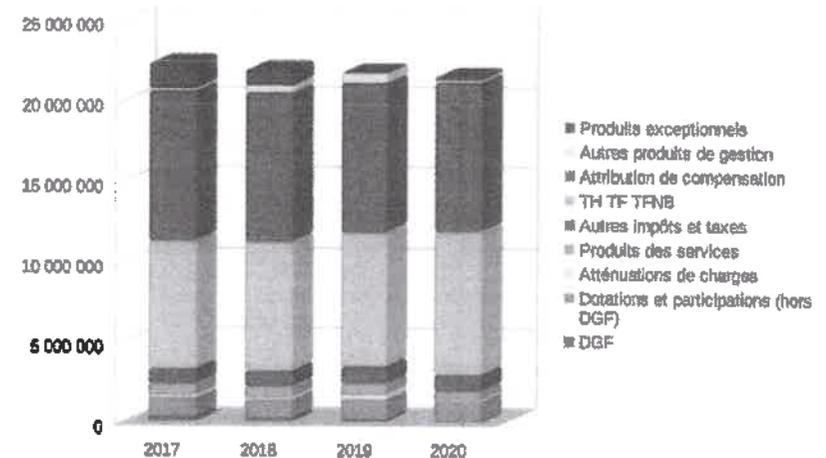
Recettes réelles de fonctionnement : réalisé 2020 : 21 586 021 €



- DGF
- Dotations et participations (hors DGF)
- Atténuations de charges
- Produits des services
- Autres impôts et taxes
- TH TF TFNB
- Attribution de compensation
- Autres produits de gestion
- Produits exceptionnels

Recettes réelles de fonctionnement 2020	
DGF	33 938
Dotations et participations (hors DGF)	1 293 561
Atténuations de charges	47 407
Produits des services	565 510
Autres impôts et taxes	1 011 701
TH TF TFNB	8 933 383
Attribution de compensation	9 322 912
Autres produits de gestion	122 301
Produits exceptionnels	255 308
TOTAL	21 586 021

Présentation et évolution des recettes de fonctionnement de 2017 à 2020





	2017	2018	2019	2020	%
DGF	325 763	235 474	126 639	33 938	-73,20%
Dotations et participations (hors DGF)	1 317 233	1 157 207	1 279 243	1 293 588	1,12%
Atténuations de charges (1)	124 930	121 965	284 082	47 407	-83,31%
Produits des services	749 130	691 486	701 252	585 510	-18,36%
Autres impôts et taxes	924 475	967 140	1 053 080	1 011 701	-3,93%
TH TF TFNB	7 982 233	8 041 888	8 379 118	8 933 383	6,61%
Attribution de compensation	9 368 571	9 323 608	9 323 658	9 322 912	-0,01%
Autres produits de cession (2)	120 680	433 011	601 036	122 301	-79,65%
Produits exceptionnels (3)	1 645 993	1 037 435	62 272	255 308	309,99%
TOTAL	22 408 561	22 008 214	21 610 327	21 586 021	-1,03%

(1) atténuations de charges : remboursement sur les rémunérations du personnel (indemnités journalières de maladie)

(2) autres produits de cession 2018/2019 : reversements des excédents du lotissement Bertin au profit du budget principal suite à la vente du lot n° 4 à Mécanique d'Aquitaine (325 400 €) en 2018 et à la vente du lot n°8 à la Sté Housselet Métal (474 470 €) en 2019.

(3) produits exceptionnels 2017/2018 : importantes cessions foncières réalisées en 2017 et 2018, en 2020 cession à la Sté Abitrans

a) La fiscalité :

• La fiscalité locale (TH TF TFNB)

La prévision au BP 2020 était de 9 640 000 €, le produit fiscal réellement perçu en 2020 (rôles généraux et rôles supplémentaires) s'est élevé à **8 933 383€**.

Ci-dessous la répartition et l'évolution des rôles généraux entre chaque taxe :

	Produit rôles généraux - états 1288 - rôles perçus (1)				
	2017	2018	2019	2020	2019/2020
Taxe habitation	3 431 662	3 545 496	3 826 528	3 708 158	2,28 %
Majoration TH résidences secondaires	28 632	27 805	29 812	30 141	1,10 %
Taxe sur le foncier bâti	4 206 968	4 306 518	4 855 663	5 129 386	10,18 %
Taxe sur le foncier non bâti	48 055	41 810	41 542	41 144	-0,96 %
Total	7 715 317	7 921 429	8 362 543	8 908 830	6,66 %

(1) En 2020, à ces rôles généraux s'ajoutent des rôles supplémentaires pour un montant de 12 111 €.

En 2020, la hausse du produit de la fiscalité est notamment due à l'extension réalisée par l'entreprise SAFRAN dans le cadre de son projet « CAP 2020 » (+ 368 000 € de produit de TFB).

Pour rappel, 2020 est la dernière année de perception de la TH pour les communes, à partir de 2021 seule subsiste la recette fiscale relative à la TH sur les résidences secondaires.



Les taux 2020, inchangés depuis 2010 :

19,97 % pour la TH

23,23 % pour la TF

56,10 % pour la TFNB

• L'Attribution de compensation

Depuis le passage en taxe professionnelle unique, en 2010, la Ville percevait une attribution de compensation fixée à 9 368 570 €. Au 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation a été révisée à la baisse, suite aux transferts de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ainsi que de la compétence eau.

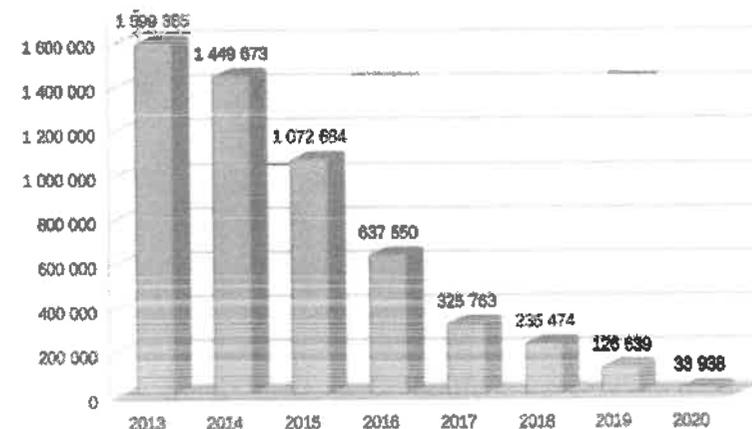
Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation s'élève aux alentours de 9 323 000 €.

b) Les dotations et participations

► la DGF :

En 2020, la commune a perçu une DGF de 33 938 €.

Entamée en 2013, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales se poursuit :



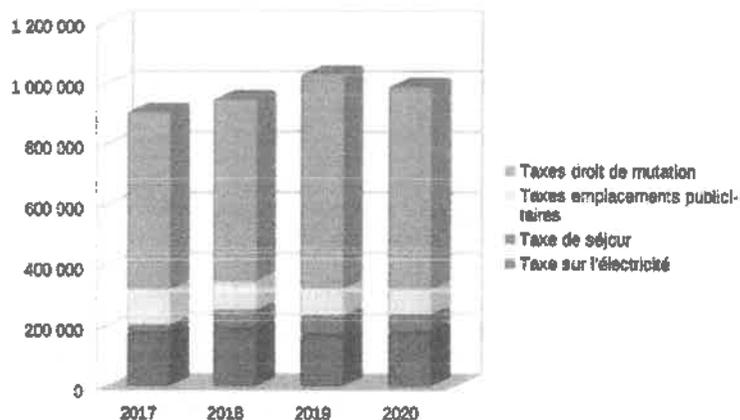
Soit une chute de plus de 1 565 000 € entre 2013 et 2020, **-98 %**...



► **les autres dotations et participations :**

- les participations perçues pour les 3 structures petite enfance : versements de la CAF à hauteur de 422 328 € (dont 112 884 € en raison de la situation sanitaire) du CD 40 : 29 691 € (notamment les subventions éveil) ainsi que la participation de SAFRAN pour la crèche Saint Exupéry pour un montant de 108 940 €.
- le contrat enfance jeunesse versé par la CAF : 316 222 €
- les compensations versées par l'état pour les exonérations de TH et de TF : 300 839 €.
- les cotations de l'État : la dotation recensement (2 316€), la dotation pour les titres sécurisés (12 130 €), les remboursements pour les frais liés aux élections (5 320 €)
- le versement par l'État du « fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires » : 54 117 €.

c) Les autres taxes



	2017	2018	2019	2020	2019/2020
Taxe sur l'électricité	179 566	193 951	172 017	182 210	6,93 %
Taxe de séjour	23 358	59 023	83 154	56 880	-8,93 %
Taxes emplacements publicitaires (TLPE)	115 647	93 973	86 359	79 529	-7,91 %
Taxes droit de mutation	590 180	605 156	710 814	674 828	-5,06 %

Depuis 2017 le produit de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** est particulièrement élevé, cette hausse est due au dynamisme du secteur immobilier « ancien ».

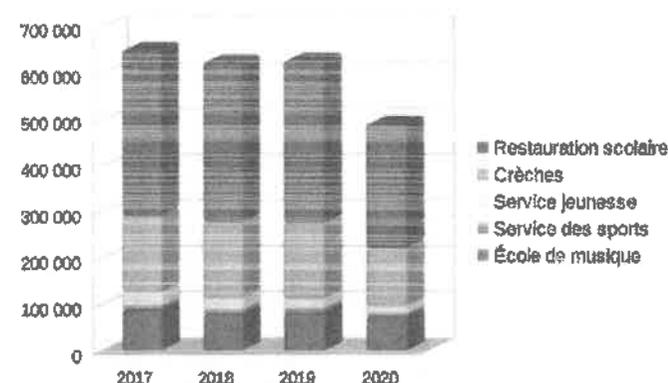
Pour rappel, les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes perçues par les notaires lors des achats immobiliers, pour le compte de l'État et des collectivités locales. Ces droits sont versés à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier (vente ou donation).

Les droits de mutation pour la commune représentent 1,20 % de la valeur du bien, Il s'agit d'une recette importante pour la ville, mais corrélée au marché de l'immobilier.



d) Les produits des services

En 2020, diminution des produits des services en raison de la crise sanitaire :

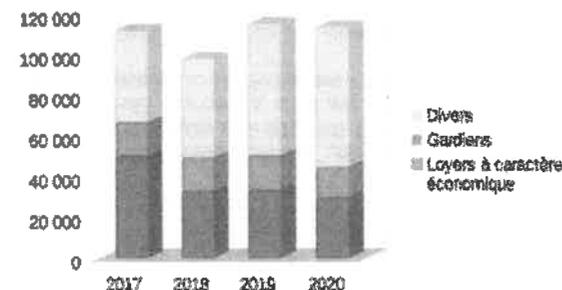


	2017	2018	2019	2020
École de musique	89 190	79 805	82 772	74 132
Service des sports	7 472	8 786	8 158	8 471
Service jeunesse	29 036	24 557	21 184	14 414
Crèches	167 261	164 781	163 806	127 415
Restauration scolaire	358 034	347 252	352 488	269 284

Comme évoqué au début de cette note, la fermeture des services pendant le premier confinement puis une réouverture partielle par la suite, s'est traduit par une diminution des produits des services, notamment pour la restauration scolaire et l'accueil au sein des structures petite enfance.

e) Les autres produits de gestion :

► Zoom sur les revenus des Immeubles :



	2017	2018	2019	2020
Loyers à caractère économique	50 889	33 339	33 957	30 202
Gardiens	16 588	16 588	17 028	15 185
Divers	45 281	48 936	65 123	69 205
Total	112 757	98 863	116 108	114 592

La diminution des loyers à caractère économique entre 2017/2018 s'explique par la fin du loyer à l'encontre du SIAEP et du « mille pâtes » et la baisse entre 2019/2020 est due à l'exonération partielle des loyers des commerces de la placette du Métro en raison du COVID.

La baisse des loyers des gardiens en 2020 résulte du départ du gardien de l'hôtel de ville de la maison la buissonnière en cours d'année.

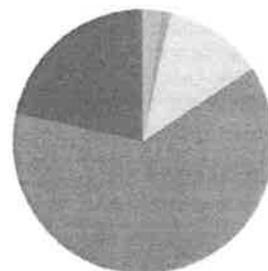
La hausse des revenus des immeubles « divers » sur les quatre dernières années découle de la volonté de la Ville de valoriser son patrimoine avec d'une part la revalorisation des loyers des logements existants et d'autre part la location de nouveaux locaux, comme en 2020 la location de la maison Belin Garcia à Habitat Jeunes sud Aquitaine.

D) Produits exceptionnels :

Les principaux produits exceptionnels perçus en 2020 : la cession auprès de la Sté Abiatrans (221 000 €), des remboursements d'assurance suite à des sinistres, des recettes perçues suite à des jugements rendus dans le cadre de différents contentieux.

2 - Les dépenses de fonctionnement

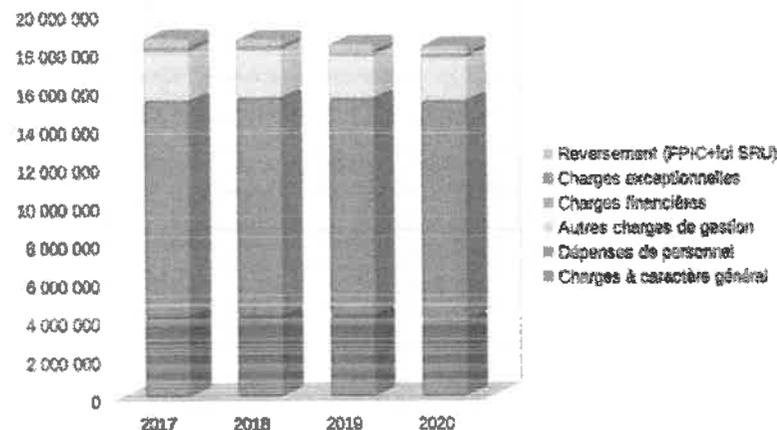
Dépenses réelles de fonctionnement : réalisé 2020 : 18 307 711 €



- Charges à caractère général
- Dépenses de personnel
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Reversement (FPIC+Iof SRU)

Dépenses réelles de fonctionnement 2020	
Charges à caractère général	3 923 525
Dépenses de personnel	11 496 738
Autres charges de gestion	2 216 477
Charges financières	180 485
Charges exceptionnelles	6 308
Reversement (FPIC+Iof SRU)	484 178
TOTAL	18 307 711

Présentation et évolution des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2020





	2017	2018	2019	ZU20	ZU19/ZU20
Charges à caractère général (hors crèche familiale)	4 171 476	4 197 433	4 076 824	3 830 169	-6,05%
Participation crèche familiale			134 504	93 357	
Total charges à caractère gnl	4 171 476	4 197 433	4 211 328	3 923 525	-6,83%
Dépenses de personnel	11 291 711	11 429 479	11 364 752	11 496 738	1,16%
Autres charges de gestion (hors crèche familiale)	2 423 229	2 323 687	2 200 940	2 216 477	0,71%
Participation crèche familiale	78 054	113 282			
Total charges de gestion	2 501 283	2 436 969	2 200 940	2 216 477	
Charges financières	224 625	202 551	193 502	180 488	-6,73%
Charges exceptionnelles	13 462	9 854	13 787	6 308	-54,24%
Reversement (FPIOMI SRU)	530 377	407 784	424 893	484 178	14,03%
TOTAL	18 732 934	18 684 060	18 408 902	18 307 711	-0,55%

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement 2020 sont en légère baisse (évolution 2019/2020 : - 0,55%).

a) Les charges à caractère général : 3 923 525 €

Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses liées au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine, aux prestations des services, à la DSP du centre de loisirs, aux assurances, à la téléphonie...

En 2020, ces dépenses connaissent une forte diminution, baisse de près de 7 % entre 2019 et 2020.

Ces dernières années la diminution des dépenses de ce chapitre a été constaté chaque année, ceci résultait de la démarche engagée par la collectivité pour préserver sa capacité d'autofinancement (réorganisation du transport scolaire, transfert de la fête de l'école de musique, groupements de commandes, marchés...).

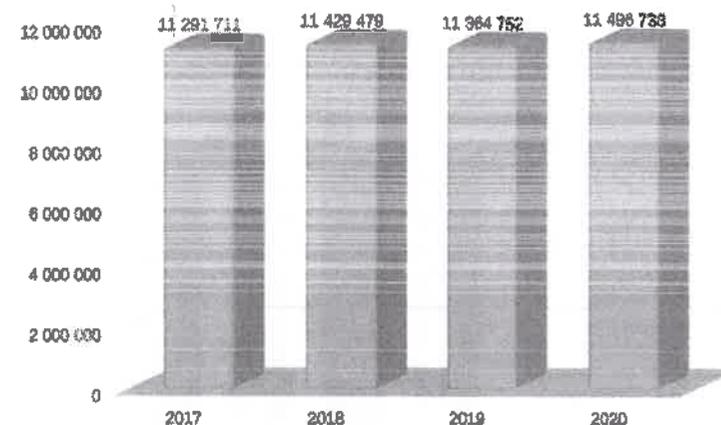
La baisse constatée en 2020 est principalement due à la crise sanitaire, en effet comme indiqué précédemment, les services ont fonctionné partiellement notamment pendant la première période de confinement et par conséquent certaines dépenses ont été réalisées mais dans une moindre mesure (produits alimentaires, carburant...)

Au sein des charges à caractère général un zoom sur la contribution pour obligation de service public dans le cadre de la DSP du centre de loisirs :

	2017	2018	2019	2020
Montant DSP	992 598	906 278	902 937	919 800
Part DSP dans le chapitre 011	23,55%	21,59%	21,44%	23,44%



b) Les dépenses de personnel : 11 496 738 €



En 2020, la masse salariale a représenté 62,80 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette année est marquée par une hausse modérée des dépenses de personnel par rapport à l'année 2019 (+ 1,1 %). Ainsi les dépenses de personnel 2020 s'élèvent à 11 496 738 € soit 97,13 % du budget prévisionnel voté (11 835 155 €).

Les dépenses : Principaux éléments d'explication du delta entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles 2020

- Une baisse importante des dépenses liées aux remplacements entre mars et fin juin évaluation des « dépenses non engagées » estimée à environ 90 000 € – ces dépenses sont réparties à la hausse à compter de septembre
- La baisse des dépenses liées à la saison 2020 : au regard du contexte actuel lié au COVID-19, une baisse d'environ 32 000 € est à noter par rapport au budget prévisionnel
- Les dépenses « non engagées » liées aux retenues pour grève à hauteur de 36 000 € brut (hors charges)
- Les dépenses liées à la complémentaire santé : au regard des transmissions des attestations de labellisation, le versement de la participation employeur sur l'année 2020 s'élève à environ 25 000 € (pour mémoire une enveloppe prévisionnelle de 45 000 € avait été budgétisée en 2020)
- Les dépenses « non engagées » au titre des rémunérations 1/2 traitement versées aux agents en situation d'arrêt maladie : environ 60 000 €. A noter que les agents en situation de rémunération à demi traitement perçoivent la compensation du salaire par la mutuelle de prévoyance (participation employeur à cette prévoyance).

- Les dépenses non engagées au titre de postes permanents non pourvus sur une période de l'année 2020 peuvent être estimées à environ 60 000 €

Concernant les dépenses de remplacements enregistrées sur l'année 2020, elles restent importantes pour pallier aux absences, mais sont cependant en baisse par rapport à 2019. Elles s'élèvent sur 2020 à 388 256 €, dont 57 858 € en heures complémentaires, ce qui représente - 25 570 € par rapport à 2019.

Concernant les dépenses relatives à la saison estivale, une baisse est également constatée sur l'année 2020 (- 32 000 €) du fait du contexte sanitaire qui a contraint la Collectivité à concentrer les recrutements saisonniers autour de l'activité des plages uniquement. Elles s'élèvent à 164 383 €.

Les recettes

Elles s'élèvent à environ 50 000 €. Il était attendu des recettes plus importantes au titre de l'année 2020 liées à des remboursements par l'assureur statutaire de la Ville (remboursement des salaires des agents en situation d'accidents de service, maladies professionnelles, congés de longue maladie ou longue durée). Des relances régulières sont effectuées par le service des Ressources Humaines, auprès de notre ancien assureur ASTER, au fil de la clôture des dossiers médicaux.

c) Les autres charges de gestion : 2 216 477 €

Ce chapitre regroupe les contributions versées aux organismes (syndicats, intercommunaux, SDIS, CCAS...), mais également les subventions aux associations.

Ci-dessous les principales contributions versées :

	2017	2018	2019	2020
SDIS	325 313	313 259	317 494	319 381
CCAS	450 000	420 000	420 000	420 000
SMPBA	248 786	253 762	258 807	271 342
Subventions associations	460 864	481 085	441 358	470 328
Parc des sports	267 098	267 098	267 098	267 098
Association d'aide familiale et sociale (crèche familiale)	78 054	113 282	Chapitre 011	Chapitre 011

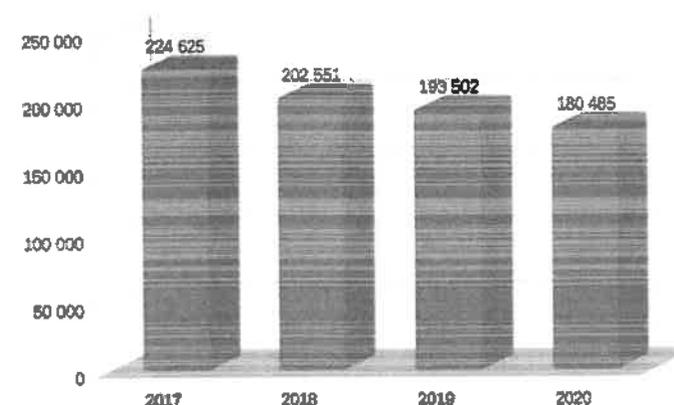
► **Les subventions aux associations** : les subventions aux associations sont relativement stables :

Les principales évolutions : une légère hausse en 2018 due aux versements de certaines subventions exceptionnelles (solid'action pour voyage au Maroc (4 700 €), Foyer socio éducatif du collège L. Wallon pour projet Erasmus (4 000 €), Tennis club Lepalibe (10 000 €))...à contrario une baisse en 2019 en raison du « transfert » du montant de la subvention habituellement octroyée au comité des fêtes vers la ligne « fêtes et cérémonies » (25 000 €) pour l'organisation des Fêtes de Tarnos 2019. En 2020 subvention pour l'écoleu Lacoste (25 000 €).

► **Contributions aux syndicats intercommunaux** : depuis 2018, dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI, certaines contributions ne sont plus versées par la commune : Syndicat du bas Adour, AYGAS, Syndicat mixte de rivière.

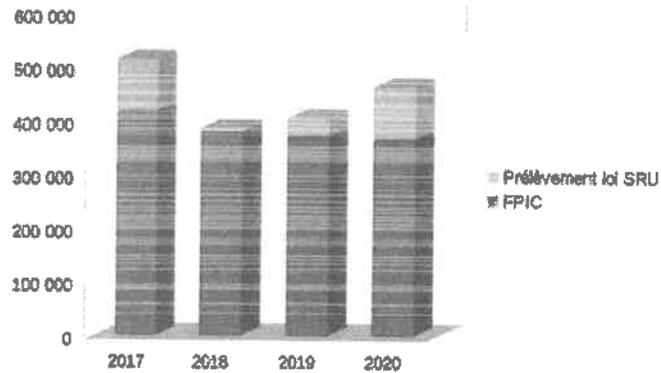
d) Les charges financières : 180 485 €

Les charges financières sont en baisse (intérêts de la dette, frais, ICNE):





e) Le fonds national de péréquation des ressources communales (FPIC) et les pénalités loi SRU



	2017	2018	2019	2020	Dépenses cumulées
FPIC	420 354	383 061	375 606	369 105	1 548 126
Prélèvement loi SRU	98 281	7 157	34 324	99 681	239 442
Total	518 635	390 218	409 930	468 786	1 787 568

instauré en 2012, le FPIC a connu une hausse significative en 2016 puis s'est stabilisé en 2017 pour diminuer sensiblement à partir de 2018.

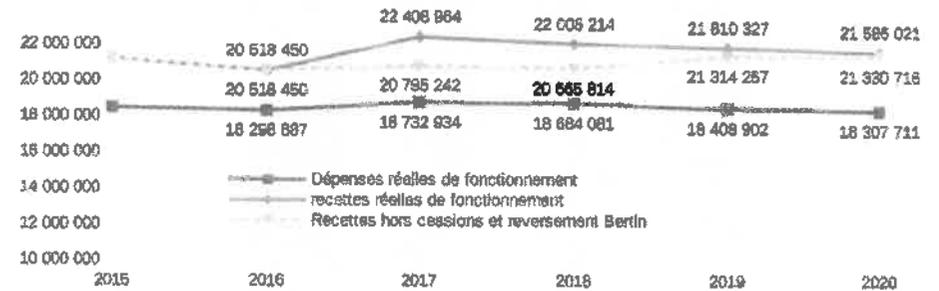
Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La participation « loi SRU », imposée en 2014, frappe les collectivités dont le parc de logements sociaux est inférieur à 25 % du parc global de logements. En 2020, le taux de logements sociaux constatés à Tarnos est de 20,53 %, la ville est donc assujettie à cette pénalité.

En 2018 et 2019, la pénalité « loi SRU » a été fortement minorée du fait de la déduction de la participation versée par la commune pour la construction du nouveau foyer des jeunes travailleurs.



3 – L'évolution des dépenses et des recettes de fonc



Zoom sur les recettes exceptionnelles relatives aux cessions foncières et aux reversements de l'excédent du logement Bertin :

- Cessions 2017 : cessions COL programmes Héphaïstes et Saint Nicolas, ancien local Cetrail, une perte de la parcelle Loce MS
 - Cessions 2018 : pour un montant total de 1 017 000 € : cessions Soians, Carrere, Amaix à l'EPFL et cession Graciet au COL
 - 2019 pas de cessions foncières
 - 2020 : cession à la Sté Abiatrans : 221 000 €
- Reversement de l'excédent du logement Bertin :**
en 2018 : 325 400 €
en 2019 : 474 470 €

Concernant les dépenses, comme nous l'avons vu précédemment, certaines charges ont pu être contenues notamment grâce au « plan d'économie » mis en œuvre à partir de 2015, les dépenses réelles de fonctionnement ont ainsi diminuées.

En 2017 et 2018, la hausse des recettes de fonctionnement est due à des cessions foncières importantes (1 813 722 € en 2017 et 1 017 000 € en 2018), mais les recettes structurelles (hors cessions et reversements Bertin) sont relativement stables jusqu'en 2018 puis elles connaissent une hausse importante en 2019 qui s'est maintenue en 2020.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager l'autofinancement / l'épargne¹

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF brute) :
L'épargne brute est le solde des opérations réelles de fonctionnement.

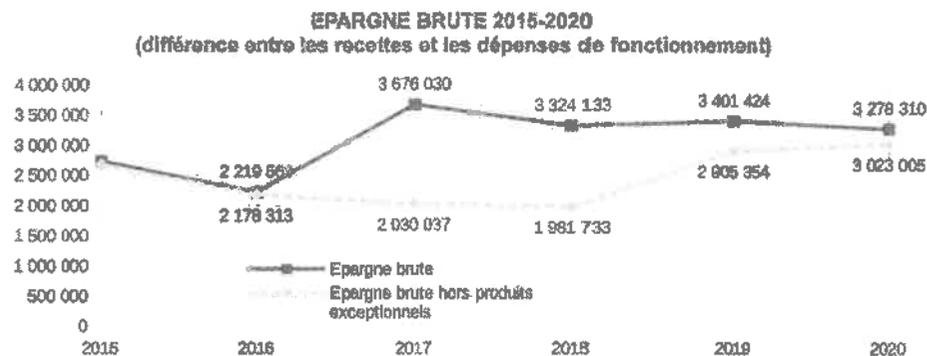
Pour son calcul, les produits et charges exceptionnelles ainsi que les produits et charges financières sont prises en compte.

L'épargne brute permet de financer le remboursement de la dette ainsi que les opérations d'investissements.

¹ - Pour mémoire, l'épargne se calcule au niveau du compte administratif alors que l'autofinancement prévision calcule lors du budget prévisionnel.



De la section de fonctionnement va donc découler le niveau de l'épargne brute et en conséquence sa capacité à investir.



Hausse importante de l'épargne brute à partir de 2018, hausse qui s'est poursuivie et confortée en 2020.

Les principales raisons sont les suivantes :

► une hausse des recettes :

- en 2018, hausse des remboursements de l'assurance statutaire : + 162 000 € par rapport à 2017, cette hausse s'explique notamment par le remboursement d'indemnités journalières pour plusieurs dossiers longtemps "bloqués" au niveau de notre assureur statutaire. Ainsi ces recettes ne correspondent pas "réellement" à l'exercice 2018 mais pour partie aux exercices précédents (2017 et 2018).
- en 2019 et 2020, hausse des produits de la fiscalité locale : TH et TF : + 337 000 € en 2019 et + 368 000 € en 2020
- en 2019 hausse des droits de mutation à titre onéreux : + 107 000 € et relative stabilité en 2020.

► et en parallèle stabilité ou diminution de certaines dépenses :

- relative stabilité dépenses de personnel, voire même une diminution en 2019 (due à la vacance de certains postes)
- diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe du pôle des services en 2019 et 2020
- diminution des charges à caractère général

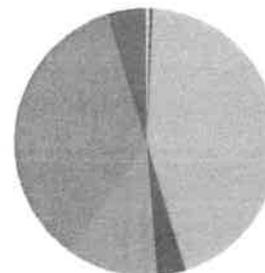
Cette augmentation de l'épargne brute est due à un ensemble d'évolutions plutôt favorables, dont certaines restent exceptionnelles et n'ont pas vocation à se reproduire automatiquement sur les prochaines années, d'autant plus sur l'année 2020 avec les conséquences du COVID sur les dépenses et les recettes de la commune.



B- La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement

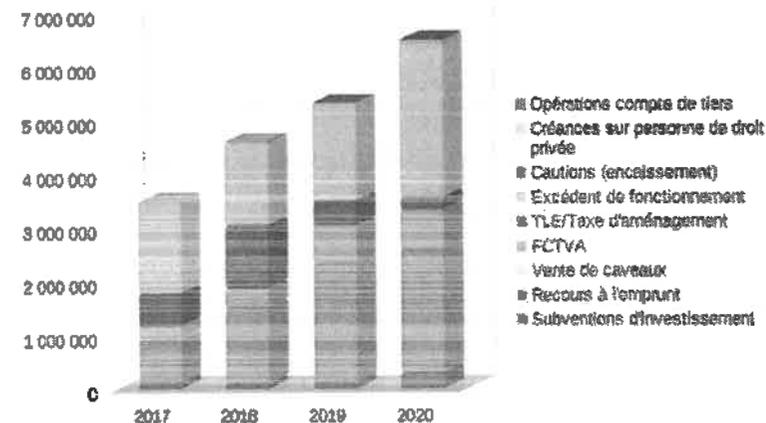
Recettes réelles d'investissement : prévisionnel 2020 : 8 877 200 €
réalisé 2020 : 6 531 953 €



- Subventions d'investissement
- Recours à l'emprunt
- Vente de caveaux
- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Excédent de fonctionnement
- Recouvrement suite arrêté de péril
- Recouvrement suite arrêté de péril
- Echéances 2020 cession Sté Abiatrans
- Cautions (encaissement)

Recettes réelles d'investissement 2020	
Subventions d'investissement	296 727
Recours à l'emprunt	2 300 000
FCTVA	749 637
Taxe d'aménagement	225 304
Excédent de fonctionnement	2 900 000
Recouvrement suite arrêté de péril	31 760
Echéances 2020 cession Sté Abiatrans	28 000
Cautions (encaissement)	625
Total	6 531 953

Présentation et évolution des recettes d'investissement de 2017 à 2020





	2017	2018	2019	2020
Subventions d'investissement	132 069	97 046	117 468	286 727
Recours à l'emprunt	900 000	1 430 000	2 228 000	2 300 000
Vente de caveaux	16 579	0	0	0
FCTVA	219 648	357 465	698 980	749 537
Taxe d'aménagement	618 135	1 185 612	463 627	225 304
Excédent de fonctionnement	1 750 000	1 580 000	1 830 000	2 800 000
Cautions (encaissement)		1 450	4 315	625
Créances sur personnes de droit privé (1)				28 000
Opérations compte de tiers (2)				31 760
Total	3 810 431	4 611 477	5 342 380	6 531 953

Créances sur personne privée (1) : cession échelonnée réalisée par la commune à l'encontre de la Site Abiatrans

Opérations compte de tiers (2) : démolition maison en péril (Maison Larrieu)

a) Les subventions d'investissement

- Subventions de l'ADEME pour l'étude « réseau de chaleur » (6 510 €) et l'audit énergétique (10 005 €)
- Subventions de l'État et de la CCSX relatives à la réhabilitation de la maison Belin Garcia : 24 210 € et 12 000 €
- Subvention de l'État et du FEDER pour l'animation de natura 2000 : 18 917 €
- Subventions du CD 40 et de l'agence de l'eau pour l'arrachage de la jussie : 11 600 €
- les amendes de police : 213 149 €.

b) Le recours à l'emprunt

Le montant du recours à l'emprunt en 2020 a été de 2 300 000 € :

- un emprunt de 1 500 000 € auprès de la Banque Postale
- un emprunt de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

c) Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA):

Perception en 2020 du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2019 éligibles (taux de 18,404%), soit une recette de 749 537 €.

d) La taxe d'aménagement

En 2020, le montant du produit de la taxe d'aménagement s'est élevé à 225 304 €.

Pour rappel, la perception de cette taxe, au delà de 1 500 €, est exigible en deux échéances :

- 50 % de la taxe doit être réglé 12 mois après la date de l'autorisation de construire
- le solde de 50 % doit être payé 24 mois après cette même date.

e) L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 :

Lors du vote du budget 2021, l'excédent de fonctionnement 2020 (2 546 219,28 €) a été principalement affecté à la section d'investissement 2021 afin de financer les restes à réaliser 2020 et les nouveaux programmes d'investissement 2021 : soit un montant de 2 540 000 €.

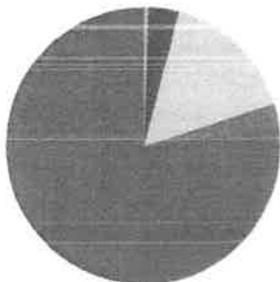
2 - Les dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement : prévisionnel 2020 : 10 290 789 €
 réalisé 2020 : 6 237 495 €

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé des dépenses d'investissement 2020 est dû au « décalage » entre le prévisionnel et la réalisation de certains programmes (notamment la voie de contournement, la voirie Lénine, la voirie des Erables, les travaux du SYDEC pour le TRAMBUS...). Ces programmes qui n'ont pas été réalisés en 2020 (ou qui n'ont fait l'objet que d'une réalisation partielle) ont été soit inscrits en restes à réaliser 2020 soit à nouveau prévus au budget 2021.

Définition restes à réaliser : dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

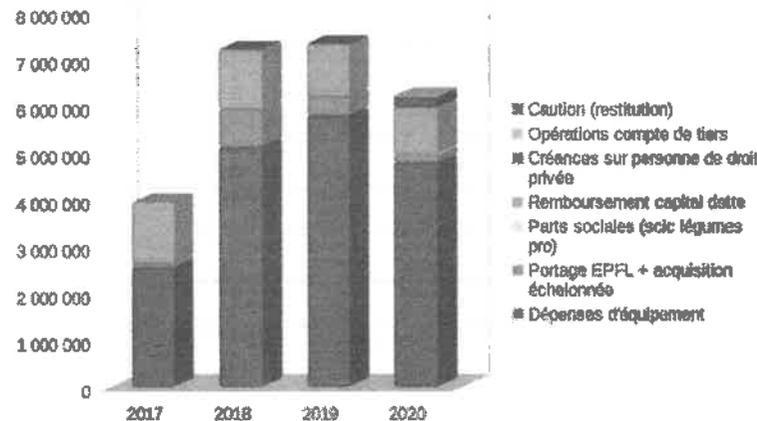
Pour rappel, restes à réaliser 2020 :
 En dépenses : 1 259 955 €
 En recettes : 19 730 €



- Dépenses d'équipement
- Portage EPFL
- Remboursement capital dette
- Titres de participation (légumes pro)
- Créances sur cession (Sté Abitrans)
- Démolition suite arrêté de péril

Dépenses réelles d'investissement 2020	
Dépenses d'équipement	4 807 823
Portage EPFL	175 800
Remboursement capital dette	999 112
Titres de participation (légumes pro)	5 000
Créances sur cession (Sté Abitrans)	218 000
Démolition suite arrêté de péril	31 760
Total	6 237 495

Présentation et évolution des dépenses d'investissement de 2017 à 2020



	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	2 567 920	5 144 886	5 814 217	4 807 823
Portage EPFL + acquisition échelonné	77 600	804 800	400 800	175 800
Parts sociales (sicc légumes pro)				5 000
Remboursement capital dette	1 324 694	1 278 738	1 134 488	999 112
Créances sur personne de droit privée (1)				218 000
Opérations compte de tiers (2)				31 760
Caution (restitution)		1 300	4 625	
Total	3 970 114	7 229 723	7 364 130	6 237 495

Créances sur personne privée (1) : cession échelonnée réalisée par la commune à l'encontre de la Sté Abitrans
 Opérations compte de tiers (2) : démolition maison en péril (Maison Larrieu)

En 2020, certains programmes inscrits au budget n'ont pas été réalisés et ont soit fait l'objet de restes à réaliser soit été réinscrits au budget 2021.

Ci-dessous les principaux programmes prévus au budget 2020 qui n'ont pas fait l'objet de réalisation ou seulement d'une réalisation partielle :

- ▶ étude de faisabilité projet Mobil'et
- ▶ voie de contournement : 357 000 €
- ▶ voirie des érables et voirie Lénine : 200 000 € et 215 000 €
- ▶ travaux éclairage public sydec ...



PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
2051 Frais d'études :	28 564 €	
Plage digue	6 188 €	solde étude plan plage Digue
Natura 2 000	9 000 €	Appui technique C-CCOBC CPIE Selgnanx
Étude terrain de foot Mobilifit	13 368 €	Étude de faisabilité et de programmation
2051 Concessions et droits similaires Logiciels	8 580 €	
	6 550 €	pour la DEBJ et le service commande publique
204 Subvention d'équipement	355 348 €	
Vole de contournement	17 978 €	acompte versé au CD 40 pour vole de contournement industriel portuaire
SYDEC travaux Trambus	128 578 €	EP bambus RD 810 de Bernède & Conséjité
SYDEC place Viro	16 406 €	SYDEC armoire pour festivités
Voire 19 Mars	61 721 €	Participation CCSX
Voire 19 Mars	28 212 €	SYDEC
Troisrèze Pallbe Treyn	29 432 €	Participation CCSX
Voire du 11 novembre	4 334 €	Participation CCSX
Sydec maison Belin Garcia	7 298 €	SYDEC raccordement électrique
Eclairage public SYDEC	36 496 €	
21 Immobilisations corporelles	2 900 902 €	
213-Acquisitions foncières		
Frais acquisition Laby	1 519 €	
Frais acquisition Solana	2 848 €	
Frais acquisition Amatz	3 651 €	
Acquisition auprès du CD 40	280 €	
Acquisition Soudonne (SAFER)	30 700 €	
Acquisition Barrère (AYGAS)	18 680 €	
Acquisition Laborde	4 500 €	
Acquisition Duprat	17 580 €	
Acquisition Golet Impasse Roga	110 000 €	
2123-Arbre / plantation		
Autre place Viro	15 420 €	
2138-Autres agencements		
Plan de gestion environnement	28 782 €	Amarrage Jusale + aménagement plan plage méro
Équipe technique VCS	12 504 €	Aires de jeux notamment tracages au sol
213-Bâtiments		
Bâtiment HDV	44 148 €	Éventilo convecteurs + onduleur + portes de garage
École R Lasplacettes	162 564 €	Ravalement façades + sécurisation toiture + brise soleil
École O Duboy	4 540 €	Peinture PVC pour logement
École H Barbuse	82 288 €	Peinture intérieure
École F Concarret	97 787 €	Rénovation plomberie + solde ravalement façades
Jeux extérieurs	35 402 €	Jeux extérieurs écoles
Cimetière	23 554 €	Reprise concessions
Salle Léo Lagrange	9 382 €	Réfection électrique maison du gardien
Salle Biscotte	20 616 €	Travaux de menuiserie + solde participation pour panneaux photovoltaïques
Espace Nelson Mandela	27 687 €	Traitement charpente
Salle M Thorez	3 542 €	MC pour création issue de secours + rampe
Médiathèque	4 192 €	Domotique éclairage médiathèque
Cheufferies	57 228 €	PS (renouvellement matériel)
Conformité sécurité	80 293 €	Diagnostic structure CMAC+performance énergétique bâtiments ...
CMAC	81 603 €	Chaufferte école de musique
Accessibilité bâtiments	78 810 €	Accessibilité PMR
Diagnostic amiante	24 477 €	Dépose plaques amiante façade salle M Thorez + repérage amiante avant travaux
Boulevard St Charles	1 510 €	Revêtement boulevard
Local ancienne poste J Grimaud	5 916 €	MC travaux ancienne poste
Local centre de quartier Pissot	2 680 €	MC pour aménagement PMR
Local Deux Maous	1 290 €	MC pour réfection toiture
Local surf bagral	432 €	Réaménagement intérieur local surf
Site écoleu Lacoste	2 340 €	acompte déconstruction hangar
Local rencontre et amitié	648 €	MC pour réhabilitation local
Maison Belin Garcia	69 597 €	Solde réhabilitation maison Belin Garcia
Frais acquisition Breton	2 338 €	
Démolitions	121 341 €	Démolitions maisons d'Échoussè+Garcia+cabanon jardin église+Bordue+L. Cussat
Frais acquisition Blanc	1 771 €	
Acquisition Sanégo	973 979 €	



PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
Voire		
Mobilier urbain	13 049 €	Mobilier urbain école J Jaurès + crois de st André ...
Signalisation horizontale et verticale	20 998 €	
Poseaux incendie	14 432 €	
Voires communales	237 956 €	Ch Tuilerie, ch du moulin, allée de Fougères: plateau surélevé 8 mai 45, track rue Granich, place stationnement crèche St Exupéry ...
Pluvial	118 798 €	Réseaux EP Léoline et Ponsolle, sacs contre inondation
Place publique Viro	43 832 €	Solde marché
Stationnement	27 064 €	Stationnement dynamique
Voire 19 mars	4 316 €	Premiers acomptes liaison cyclable 19 mars/ Daughins
Voire G Lassalle	111 013 €	Pluvial et voire
Voire Matisse	261 848 €	
Voire des Erables	5 560 €	Maîtrise d'oeuvre
Piste cyclable Lecroix	1 080 €	Rélevé topographique
21534- réseaux d'électrification	22 841 €	Extension réseau électrique av S Allende
21571-matériel roulant	122 702 €	Mini balayeuse aspiratrice
2158-matériel et outillage technique		
Service environnement	4 883 €	Caméra inspection canalisation
Service espaces verts	19 541 €	Taie haies + débroussailluse, tronçonneuses, tondeuses, souffleurs ...
Service villa propre	20 436 €	Bennes
Service bâtiment	5 461 €	Armoire (mécanique), scie, perforateur
Service magasin	2 418 €	Barrières
Service mécanique	5 832 €	Outillage pour service mécanique
Matériel pour CTM	17 730 €	Bennes, rayonnages, étagères, pont ...
2162-matériel de transport	21 330 €	Camion polyterme paggio
2183-Matériel informatique	33 387 €	Matériels pour les services et les écoles
2184-Mobilier		
Matériel et mobilier scolaire	5 566 €	Mobiliers pour les écoles
Mobilier pour les services	16 137 €	Palettes de travail, distributeurs gel hydroalcoolique, vitres de protection ...
Mobilier pour le centre technique	37 829 €	Rayonnages + mobilier de bureau
2188-Autres immobilisations		
Matériel restauration scolaire	3 708 €	Conteneurs isothermes + centrifugeuse
Matériel pour police municipale	650 €	Jumelles
Matériel pour activités sportives	350 €	Encceinte
Matériel pour structures petite enfance	2 306 €	
Acquisition documents médiathèque	47 615 €	
Matériel nettoyage locaux+restauration scolaire	3 899 €	Chariots + aspirateurs
Matériel pour Natura 2000	317 €	Roll up d'exposition
Matériel pour équipe technique VCS	53 654 €	Fosse de sécurité bœuf, collecteur de gaz, tables, tentes, dalles M Thorez ...
Matériel pour « réformes rythmes scolaires »	18 092 €	Acquisitions instruments de musique (COVID)
Vélo électrique	2 169 €	
Instruments de musique pour EMM	3 360 €	
23- Immobilisation en cours	1 514 357 €	
Centre technique municipal	1 448 526 €	marché de travaux du CTM
Centre de loisirs	47 657 €	Début de la maîtrise d'oeuvre
Avances voire G Lassalle	18 385 €	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 907 822 €	



C – Les écritures d'ordre et les résultats des exercices

A l'ensemble des écritures réelles vues précédemment s'ajoutent :

1) Les résultats de l'exercice antérieur :

L'excédent de fonctionnement 2019 (2 906 413,24 €) et le déficit d'investissement 2019 de (- 702 411,24 €)

2) Les écritures d'ordre (par opposition aux écritures réelles) :

Contrairement aux opérations réelles, les opérations d'ordre budgétaire correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels qui doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes :

- les **amortissements** : pour un montant de 645 566 €.

L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement.

- les **travaux en régie** (achat de fournitures) : pour un montant de 94 873 €.

Les travaux en régie correspondent à des travaux réalisés par le personnel communal avec des matériaux achetés par la collectivité, ces travaux doivent avoir un caractère d'investissement et ne doivent pas être de simples travaux d'entretien.

- les **opérations de cessions** : impliquent des écritures de plus ou moins value et des écritures de sortie d'actif, comme en 2020 avec la cession foncière à la Sté Abiastrans.

3) Le résultat de l'exercice 2020 reporté sur le Budget primitif 2021

L'excédent de fonctionnement 2020 : + 2 546 219,28 €

L'excédent d'investissement 2020 : + 330 551,04 €.

Lors du vote du budget primitif le 04 février 2021, la reprise anticipée du résultat 2020 a été adoptée. Ainsi, la part de l'excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement s'élève à 2 540 000 € (6 219,28 € ont été inscrits en recette de fonctionnement).

Cette affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 à la section d'investissement permet :

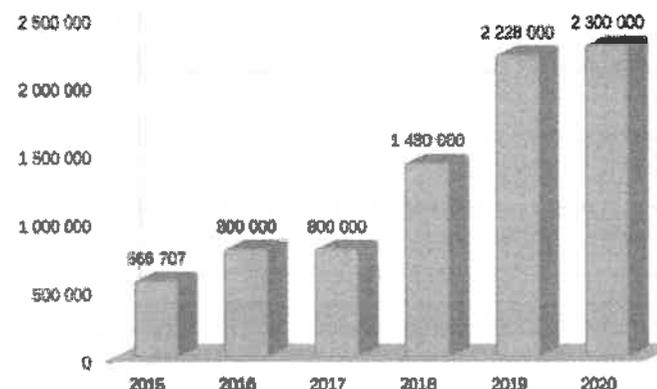
1) de financer les restes à réaliser 2020

2) de contribuer au financement des nouveaux programmes 2021.



D – Le recours à l'emprunt et la dette

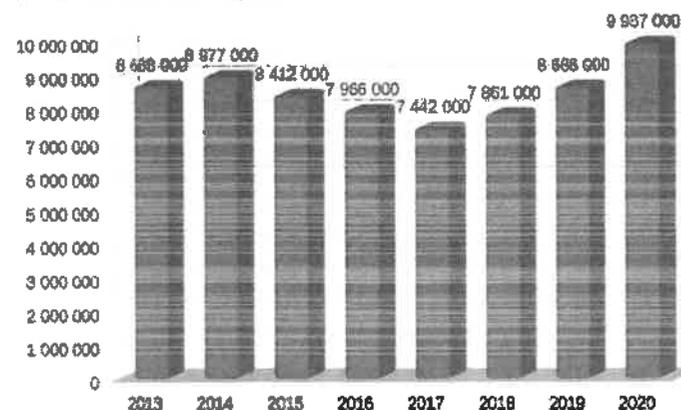
1) Le recours à l'emprunt depuis 2015



Emprunts contractés au cours des 6 dernières années :

2015 : taux fixe de 1,7 % sur 15 ans après du crédit mutuel (400 000 €)
 2015 : taux zéro auprès de la CDC dans le cadre du préfinancement du FCTVA (166 707 €)
 2016 : taux fixe de 1,2 % sur 15 ans après de la banque postale (800 000 €)
 2017 : taux fixe de 1,21 % sur 15 ans après de la Société générale (800 000 €)
 2018 : taux indexé sur le livret A sur 8 ans auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (20 000 €)
 2018 : taux fixe de 1,54 % sur 20 ans après de la Société générale (1 400 000 €)
 2019 : taux fixe de 1,57 % sur 20 ans après du crédit mutuel (268 000 €)
 2019 : taux fixe de 0,98 % sur 20 ans après de la banque postale (1 980 000 €)
 2020 : taux fixe de 0,85 % sur 20 ans après de la banque postale (1 600 000 €)
 2020 : taux fixe de 0,57 % sur 20 ans après de la Caisse d'Épargne (800 000 €)

2) L'encours de la dette





En 2020, l'encours de la dette de la commune est de 794 € par habitant
 En 2019, l'encours moyen des communes de même strate était de 837 € par habitant
 (sources comptes des communes)

II-LES ANNEXES



3) Le ratio Klopfer : le ratio de capacité de désendettement

	2016	2017	2018	2019	2020
1 Dépenses réelles de fonctionnement	18 298 887	18 732 934	18 684 091	18 406 902	18 307 711
2 recettes réelles de fonctionnement	20 918 450	22 409 984	22 008 214	21 810 827	21 999 021
3 Epargne brute (2-1)	2 219 563	3 676 050	3 324 123	3 403 925	3 278 310
4 Encours de la dette	7 960 259	7 441 870	7 850 833	8 066 000	8 087 000
5 Ratio de capacité de désendettement	3,59	2,02	2,36	2,37	2,46

Les colonnes surlignées en bleues ne prennent pas en compte les produits exceptionnels : cessions, reversement excédent lotissement Bertin ... ainsi ne sont prises en compte que les recettes structurelles.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours en y affectant la totalité de son épargne brute, soit pour la commune en 2020 : 3,3 ans.

A - Les actions de formation des élus.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil.

Ce débat permet de fixer les éventuelles nouvelles orientations de formation et de débattre des crédits consacrés à la formation.

En 2020, une enveloppe de 8 000 € a été inscrite au budget pour ces actions de formation, un montant 1 206 € a été réalisé, formations suivies par Monsieur Jean-Marc Lespade, Madame Isabelle Nogaro, Monsieur Christian Gonzales et Monsieur Alain Perret

B - Les Informations financières essentielles à annexer au compte administratif selon les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe.

- 1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios
- 2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.
- 3) la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune.
- 4) la liste des organismes pour lesquels la commune détient une part de capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 €.
- 5) le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune.
- 6) la liste des délégataires de service public.
- 7) le tableau des acquisitions et cessions immobilières.
- 8) état des engagements financiers de la commune envers l'EPFL.



1) les données synthétiques sur la situation financière ratios.

Evolution des ratios communaux de 2018 à 2020 et comparatif entre les ratios communaux et les ratios moyens des communes de même state :

RATIOS 2018-2020					
Informations financières - Ratios					
	TARNOS CA 2018	MOYENNE DE LA STRATE 2018	TARNOS CA 2019	MOYENNE DE LA STRATE 2019	TARNOS CA 2020
Ratios	POPULATION INSEE	12 717 hab	12 673 hab	12 560 hab	
		10 000 à 20 000 hab	10 000 à 20 000 hab	10 000 à 20 000 hab	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 466	1 250	1 453	1 213
2	Produit des impositions directes / population	632	554	681	563
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 731	1 336	1 721	1 354
4	Dépenses d'équipement brut / population	406	324	459	376
5	Encours de la dette / population	616	664	665	637
6	Dotations globales de fonctionnement / population	19	176	10	177
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fct	60,62%	55,30%	60,19%	59,18%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	90,71%	91,80%	89,81%	91,30%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	90,71%	91,80%	89,81%	91,30%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fct	23,38%	24,10%	26,68%	27,76%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fct	35,72%	57,10%	39,63%	44,21%

Moyenne de la state :

(1) chiffres 2019 sources « les comptes des communes »

(2) chiffres 2018 sources DGC, rapport de l'observatoire des finances locales (comptes de gestion 2018)

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant, les ratios 7 à 10 en pourcentage.

Ratio 2 : montants perçus aux comptes 73111 (rôles généraux) et 7328 (rôles complémentaires)

Ratio 7 : dépenses de personnel = dépenses du chapitre 012 *diminuées des recettes perçues au 6419*.

Ratio 9 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Ratio 10 : effort d'équipement de la collectivité.

Ratio 11 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.



2) la liste des concours attribués par la commune sous subventions.

SUBVENTIONS 2020

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2020	REALISE 2020
520 INTERVENTIONS SOCIALES	134 732,00	134 562,00
C.O.S	10 000,00	10 000,00
Contrôle judiciaire du Pays Basque ACJPB	300,00	300,00
Habitat Jeunes Sud Aquitaine	107 676,00	107 676,00
Habitat Jeunes Sud Aquitaine-Prog local de l'habitat	12 113,00	12 113,00
PARALYSES DE France	100,00	100,00
SECOURS CATHOLIQUE	300,00	300,00
SECOURS POPULAIRE CAPBRETON	150,00	150,00
SECOURS POPULAIRE COTE BASQUE	300,00	300,00
INDECOSA	170,00	0,00
M.R.A.P	150,00	150,00
France CUBA	163,00	163,00
BANQUE ALIMENTAIRE	600,00	600,00
A.P.A.J.H.	150,00	150,00
AD PEP 40 Pupilles de l'enseignement	250,00	250,00
Enseignement des enfants malades	150,00	150,00
Alliance 64	100,00	100,00
SOS famille Emmaüs	120,00	120,00
Handipiège	300,00	300,00
HANDI LOISIRS 104	300,00	300,00
ALCOOL ASSISTANCE LANDES	150,00	150,00
LES BASCOS	180,00	180,00
LA CHAÎNE LANDAISE (ADEPAPE 40)	150,00	180,00
ANACR 40 Subvention Mémoria de la Résistance Téthys	200,00	200,00
Les amis EHPAD Léon Lafourcade	150,00	150,00
AJAHM	150,00	150,00
AGIR Aquitaine Sud	200,00	200,00
026 AIDÉS AUX ASSOCIATIONS	1 450,00	1 400,00
ADFI (asso défense terre et travail)	150,00	0,00
VAL D'ADOUR MARITIME	100,00	100,00
PESCADOUS DES LACS	600,00	600,00
ASAL LA PLAINE	250,00	250,00
COQUELICOURT	150,00	150,00
PRISAC ADOUR	100,00	100,00
60- FAMILLE	27 000,00	27 000,00
CAMINANTE ASSOCIATION (TRAIT D'UNION)	27 000,00	27 000,00
114 PROTECTION CIVILE	450,00	450,00
PREVENTION ROUTIERE	450,00	450,00
26 ENSEIGNEMENT	25 624,00	17 320,00
Subventions Voyages Scolaires	8 304,00	0,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE	672,00	0,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET	3 688,00	0,00
Coopérative scolaire F. CONCARET	1 962,00	0,00
Coopérative scolaire D. POUEYMILOU	2 544,00	0,00
Subventions Classes	12 320,00	12 320,00
Coopérative scolaire F. CONCARET	1 680,00	1 680,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE	560,00	680,00
Coopérative scolaire MATERNELLE J. JAURES	1 120,00	1 120,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES	2 240,00	2 240,00



ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2020	REALISE 2020
Coopérative scolaire J. MOUCHEZ	1 980,00	1 980,00
Coopérative scolaire O. DUBOY	840,00	840,00
Coopérative scolaire CH. DURROTY	840,00	840,00
Coopérative scolaire R. LASPLACETTES	1 120,00	1 120,00
Coopérative scolaire D. POUYEMIDOU	1 950,00	1 950,00
Autres	5 000,00	5 000,00
FOYER SOCIO EDUC LANGEVIN WALLON	5 000,00	5 000,00
33 PRESERVATION MILIEU NATUREL	700,00	700,00
HEGALADIA	700,00	700,00
90 INTERVENTION ECONOMIQUE	112 500,00	112 500,00
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	105 000,00	105 000,00
INTERSTICE (aide à l'insertion)	7 500,00	7 500,00
Les éleveurs du Seignanx	1 000,00	0,00
33 ACTION CULTURELLE	30 150,00	30 150,00
CENTRE CULTUREL BOUCAU TARNOS	8 700,00	8 700,00
ACI GASCONHA PRIX LITTERAIRE	500,00	500,00
CHCEUR E. BONNAL	800,00	800,00
CERCLE DES AMIS DE L'ART	800,00	800,00
LA LOCOMOTIVE	13 000,00	13 000,00
AELIA Asso d'éducation populaire	180,00	150,00
CLUB DES AMES BARTHES	500,00	500,00
RENCONTRE ET AMITE + PYRAMIDE	600,00	600,00
AMIS DE LA RESISTANCE - ANACR	300,00	300,00
COMITE DES FETES	25 000,00	15 000,00
40 ASSOCIATIONS SPORTIVES	105 430,00	105 430,00
A.S.T	39 750,00	39 750,00
B.T.S	27 000,00	27 000,00
ECOLE DE RUGBY	2 000,00	2 000,00
SICSBT	24 420,00	24 420,00
TENNIS CLUB LA PALIBE	1 200,00	1 200,00
V.C.T.	5 500,00	5 500,00
V.C.T. Exceptionnelle	2 000,00	2 000,00
ASCT Tennis	700,00	700,00
ASCT Tennis Loyer court (Turboméca)	1 800,00	1 800,00
AMICALE DES BARTHES (ALTB)	1 500,00	1 500,00
AEROFITS	250,00	250,00
TREC	250,00	250,00
DISC GOLF	250,00	250,00
DISC GOLF Exceptionnelle	800,00	800,00
RESERVE *	14 874,00	29 828,00
RESERVE	4 874,00	0,00
Site Lacoste (Femme Solidaire)	10 000,00	25 000,00
AVANCE SUBV 2021 F CONCARET		2 448,00
AST OMNISPORT FOOT		975,00
CCAS LIVRES + CD SOLIDARITE LOCALE		503,00
LIGAMS-COURSE LA PASSEM		500,00
DON DU SANG BENEVOLE		100,00
ASS VALENTIN HAUY		200,00
AFSEP (SCLEROSE)		100,00
	475 000,00	470 328,00



3) Présentation agrégée des résultats

1- BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	11 200 776,00	7 095 467,19	1 269 964,58	2 815 364,25
RECETTES	11 200 776,00	7 426 008,28	19 730,00	3 755 037,77
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	21 688 576,00	19 201 766,46		2 486 809,54
RECETTES	21 688 576,00	21 747 985,74		-59 408,74

2- BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET MISSION D'ACTION CULTURELLE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	122 100,00	52 306,53		69 793,47
RECETTES	122 100,00	52 306,53		69 793,47

BUDGET POLE DES SERVICES BERTIN

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	345 700,00	277 388,02	22 170,00	46 141,98
RECETTES	345 700,00	228 630,24		118 869,76
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	459 700,00	310 956,89		148 743,11
RECETTES	459 700,00	383 021,16		76 678,84

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	11 546 476,00	7 372 845,21	1 312 124,58	2 861 506,23
RECETTES	11 546 476,00	7 654 838,47	19 730,00	3 871 907,53
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	22 270 376,00	19 555 028,88		2 705 348,12
RECETTES	22 270 376,00	22 183 813,43		87 062,57
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	33 816 852,00	26 927 875,09	1 312 124,58	5 566 854,35
TOTAL GENERAL DES RECETTES	33 816 852,00	29 838 151,90	19 730,00	3 958 970,10



4) Liste des organismes pour lesquels la commune

a) délient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00
SCIC « LEGUMES PRO »	Sté coopérative d'intérêt collectif	5 000,00

b) a une garantie d'emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
OPDHLM	Office public HLM
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 € :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	119 789
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	105 000

5) Tableau de l'encours des emprunts garantis :

	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annulé de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
XL HABITAT	154 293,64	0,00	7 777,29	883,96	7 089,89
CDC habitat /COLIGNY	1 910 741,00	676 691,88	60 276,02	14 151,92	46 123,10
COL	6 021 416,70	5 170 164,76	188 095,68	60 857,81	127 237,91
CBE	537 500,00	420 663,27	36 085,23	13 083,85	23 011,38
TOTAL	8 023 951,34	6 267 809,89	282 243,23	88 776,94	203 486,32

En 2020, les emprunts garantis auprès d'XL habitat sont arrivés à échéance.



6) Liste des délégataires de service public

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement

7) Tableau des acquisitions et cessions immobilières 2020

Actes passés par la Commune de Tarnos avec	Date de l'acte /publication au service de la publicité foncière	Portage RPFL	prix	Désignation cadastrale	Nature	Destination initiale/utilisation
Kaufmann et Broad	Acte du 26 février et 2 mars 2020 Publication le 10 août 2020	non	1 €	section AI n°1706 (63m²), 1737 (365m²), 1774 (63m²), 1776 (13m²)	Voies UhpI	transfert des voies du programme « L'orée des Landes » dans le domaine public
SAFER (Baudonne)	Acte du 28 juillet 2020 Publication le 12 août 2020	non	30 700€	Section G n° 96, 99 et 202 (surface totale de 25 132 m²)	Terres agricoles Ao	une structure agroécologique à vocation sociale tournée vers le maraîchage bio
CESSION Fernandez	Acte du 28 juillet 2020 Publication le 27 août 2020	non	1€	section AM n°848 (204m²)	Terrain nu UhpI	Régularisation de la situation de l'accès à l'arrière de la propriété Fernandez
Consorts SANTIAGO	Acte du 7 septembre 2020 Publication le 10 octobre 2020	non	350 000€	section AT n°133 (791 m²)	Terrain + bâti UhpI	implantation d'une gare (halte ferroviaire) sur le secteur du square Mora
Consorts DUPRAT	Acte du 29 septembre 2020, publication le 21 octobre 2020	non	16 417,50 €	Section AK n°104 (2 189m²)	Terrain nu Npi	emplacement dans le secteur de l'Aygas voué à accueillir des aménagements cyclables
GOLIET	Acte du 12 novembre 2020	non	100 000€	A.C n°227	Terrain nu UhpI	Acquisition par préemption en vue de constituer une réserve foncière en vue de la création d'un programme immobilier répondant aux orientations publiques de mixité sociale et future desserte d'un secteur à urbaniser
LABORDE	Acte du 12 novembre 2020 Publication le 30 novembre 2020	non	4 500€	Section AK n°1342	Terrain nu (Np)	Réalisation aménagements cyclables dans le secteur de l'Aygas



8) Etat des engagements financiers de la commune

► envers l'établissement public foncier Landais (EPFL)

ACQUISITIONS RÉALISÉES		ECHANCES DES PORTAGES FINANCIERS						
VENDEURS	PRIX	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
LAGARDE	450 000 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €	180 000 €		
SOLANA	142 000 €		21 300 €	21 300 €	21 300 €	21 300 €	56 800 €	
CARRERE	330 000 €			49 500 €	49 500 €	49 500 €	49 500 €	132 000 €
ARNAÏZ	250 000 €			37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	100 000 €
	1 172 000 €	67 500 €	88 800 €	175 800 €	175 800 €	288 300 €	143 800 €	232 000 €



III- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA MISSION D'ACTION CULTURELLE

Pour mémoire, le budget annexe de la mission d'action culturelle a été clôturé fin 2020, en effet la politique culturelle de la Commune avait évolué et l'ensemble de l'action culturelle de la commune ne se résumait plus seulement à la programmation culturelle annuelle de la MAC.

L'action culturelle était pour partie retranscrite dans le budget principal de la Ville, avec notamment les « fêtes de Tarnos », les versements des subventions aux associations culturelles et pour partie intégrée au sein du budget annexe de la MAC pour Jazz en mars, la saison culturelle et l'animation de la médiathèque.

D'autre part, chaque année le budget principal de la commune versait une subvention d'équilibre au budget annexe de la MAC.

Aussi la décision a été prise d'intégrer l'ensemble de l'action culturelle au sein du budget principal de la Commune.

2020 : la dernière année du budget annexe de la Mission d'Action Culturelle.

A noter qu'en 2020, malgré le contexte sanitaire certaines animations ont été maintenues :

- **Jazz en mars** : maintien de 3 concerts : représentation Baevsky, prestation Hamilton et Duchemin, concerts les amis d'Oscar Peterson dans les écoles et indemnités de 3 spectacles qui n'ont pu avoir lieu.

- **Saison culturelle** : organisation des soirées Patio, prestation Michel Pastre Quintet, représentation troupe Borlesca et indemnité de 2 spectacles (pot pourri et prestation d'Isabelle Autiesier pour la fête du Parc).

- **Animation médiathèque** : nombreux ateliers (hypnose, tricot, jardin, créatifs, gravure, BD...), concert Zortzi, conférence gestion du stress, intervention « ma Bioénergie »...

Le réalisé 2020 par type d'action :



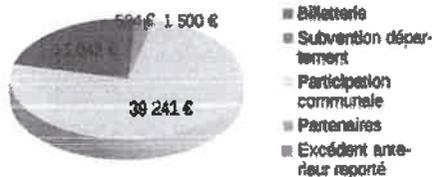


Les dépenses et les recettes 2020 : les recettes et les dépenses d'Action culturelle se sont élevées à 52 306,53 €.

RECETTES

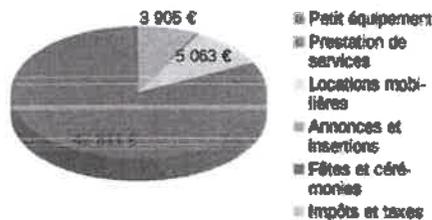
Billetterie	11 042 €
Subvention département (1)	0 €
Participation communale	39 241 €
Partenaires	1 500 €
Excédent antérieur reporté	524 €
TOTAL	52 307 €

(1) Le versement de la subvention du conseil départemental pour la saison culturelle 2020 est intervenue en 2021, après la clôture de l'exercice, cette recette figurera donc sur l'exercice 2021, son montant est de 4 500 €.



DÉPENSES

Petit équipement	296 €
Prestation de services	42 811 €
Locations mobilières	5 063 €
Annonces et insertions	163 €
Fêtes et cérémonies	66 €
Impôts et taxes	3 905 €
TOTAL	52 307 €



IV - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU



SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Participation communale	155 000 €
Revenus des loyers	116 686 €
Charges locatives	18 074 €
Amortissements subventions	94 361 €
TOTAL	383 021 €



DÉPENSES

Charges à caractère général	60 935 €
Charges financières	42 317 €
Charges exceptionnelles	81 €
Amortissements	207 623 €
TOTAL	310 957 €



Zoom sur le montant de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe du pôle des services Jean Bertin :

A noter que cette participation est fortement liée aux travaux réalisés sur le bâtiment.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participation communale pôle des services	105 000 €	121 000 €	268 000 €	227 000 €	108 000 €	155 000 €

L'excédent de la section de fonctionnement 2020 est de : + 72 064,27 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Excédent de fonctionnement 2019	20 823 €
Cautions	384 €
Amortissements	207 623 €
TOTAL	228 830 €

DÉPENSES

Travaux 2020 (1)	28 085 €
Remboursement du capital dette + caution	145 769 €
Amortissements subventions	94 361 €
TOTAL	268 165 €

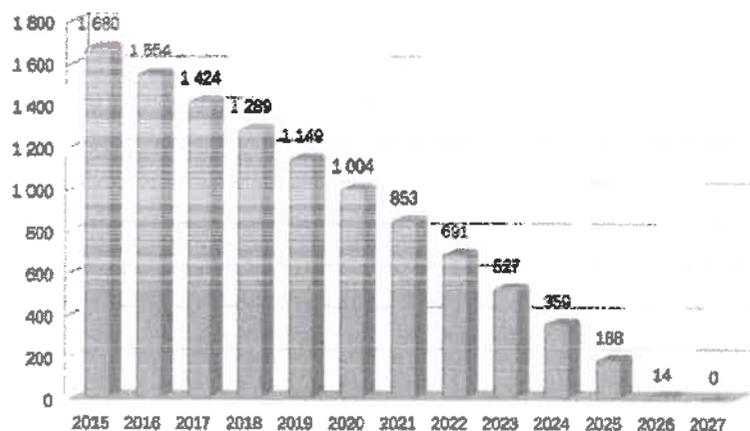
(1) **Travaux 2020 :** travaux de mise aux normes notamment électriques, chaufferie. Des restes à réaliser 2020 à hauteur de 22 170 € pour le remplacement du portail et des travaux de rénovation suite aux infiltrations d'eau.

Le déficit de la section d'investissement 2020 est de : - 48 557,78 €.

Soit un résultat global de l'exercice de : + 23 506,49 €



ENCOURS DETTE BUDGET DU POLE DES SERVICES BERTIN AU SITZ DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)



3 emprunts ont été contractés pour la construction du pôle de services, il s'agit d'emprunts d'une durée de 20 ans, les 2 plus importants arrivent à terme en 2026 et le dernier se termine en 2027.

Sachant que 2 des emprunts sont des prêts multi-périodes qui se décomposent en 2 phases, une première phase sur 15 ans (dont les taux fixes ont été défini en 2006) et une deuxième phase sur 5 ans dont les taux seront à définir en 2021, un des 2 taux a d'ailleurs été fixé en mars 2021, il s'agit d'un taux fixe de 0,14 % sur 5 ans.